

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 56 (1918)
Heft: 14

Artikel: Rein de trossa
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Son succès dans les affaires semble l'avoir déterminé un moment à ne plus les quitter. Il annonça la publication d'un écrit destiné à former les négociants et à apprendre aux consommateurs à reconnaître les fraudes. Cet ouvrage ne vit pas le jour. Aussi bien, le public avait d'autres préoccupations. On était en pleine Terreur. Grâce à sa prudence, Grimod n'en souffrit pas; mais ses parents furent incarcérés comme suspects. Il partit aussitôt pour Paris, qu'il n'avait pas revu depuis son exil. Beaucoup d'amis lui restaient et l'on se souvenait qu'il fut l'avocat des pauvres diables et l'adversaire des fermiers généraux. M. et M^{me} de la Reynière lui durent d'être élargis. Cet original avait du cœur.

La conscience à l'aise, Grimod se hâta de rentrer à Béziers, partageant son temps entre les lettres, les plaisirs de la table et les mystifications. A la chute de l'empire, il se retira au château de Villers-sur-Orge, près de Lonjumeau. C'était un château machiné, un de ces « palais mystérieux » comme en montent les artistes forains. Sur des planchers roulants, les visiteurs y étaient entraînés avec les meubles en une ronde fantastique. S'engageaient-ils dans les ténèbres de certains corridors, ils sentaient le sol tour à tour s'effondrer ou se soulever, par l'effet de ressorts dissimulés sous un tapis, tandis que par des tuyaux acoustiques leur arrivait la voix des revenants. « Dès que les hôtes du logis avaient pris possession de leurs chambres, dit Lacroix, Grimod de la Reynière, aussi sérieux qu'un machiniste de l'Opéra, commençait à manœuvrer ses ficelles. Ici, les plus effrayantes manifestations de la fantasmagorie, des spectres, des squelettes, des monstres de toutes les formes se dessinaient en feu sur les lambris; là, les plus étonnantes phénomènes de l'électricité : l'éclair, le tonnerre, le vent, toute une tempête dans une chambre; ailleurs, des portraits qui tirent la langue, qui étendent les bras; quelquefois les chaises et les fauteuils qui marchent en s'entrechoquant, les tiroirs de la commode qui s'ouvrent avec fracas, les lits qui s'élèvent ou s'abaissent, des trappes qui s'entrouvrent, etc., etc. »

Aux parois, des inscriptions disaient la joyeuse doctrine du propriétaire. Les bons buveurs s'inclinaient devant celle-ci : « Il vaut mieux se griser avec du vin qu'avec de l'encre, cela n'est pas si noir », ou devant cette autre : « Il y a trop de vin sur la terre pour dire la messe, il n'y en a pas assez pour faire tourner les moulins; donc il faut le boire ». Sur une porte avec cet écriteau « Chambre d'amie », on lisait : « Heureux le juste qui ne pêche que sept fois par jour ! » Une maxime résumait la philosophie de Grimod : « Indulgence pour les autres, justice pour soi-même, gaîté, santé et appétit incommensurables sont trois grands moyens d'être heureux et de faire le bonheur de tout ce qui nous approche. » V. F.



Ouf ! — Deux marchands de chevaux revenant de la foire s'arrêtèrent au café.

L'un d'eux verse volontiers; il sert son compagnon avec une certaine parcimonie. Mais pour lui, il fait chaque fois extravaser le liquide en s'excusant par un

Ouf ! significatif.

L'autre l'observe d'un œil jaloux et finit par lui dire :

— Mâ, fédé vey on fadzô « ouf ! » por mé !

Perles oratoires. — Dans une fête d'une société scientifique, un des invités, se croit obligé de prendre la parole. Il patauge affreusement et termine brusquement par ces mots.

« Enfin, Messieurs, je bois à la science ! »

Un autre invité se lève à son tour et s'écrie :

« Et moi je bois aux lettres ! » — C. P.

NOS VIEILLES CHANSONS

Suisse et Canton.

J.-J. PORCHAT.



1. J'en-tends cri - er : Vi - ve la Suis - se !
2. Mais faut - il mieux ai - mer la Suis - se,
3. On est pour - tant ci - toy - en suis - ses
4. Et que di - rais - tu si la Suis - se



J'entends cri - er : Viv' le can - ton ! Ton ton ton
Faut - il ai - mermieux le can - ton ? » »
A - vant qu'on le soit du can - ton, » »
Un jour ab - sor - bait le can - ton ? » »



ton, tontai - ne, ton ton. Moi, je répons : Vi - ve la
» » » De tout mon cœur j'ai - me la
» » » Non, je de - vins ci - toy - en
» » » Un roi bien - tôt prendrait la



Suis - se, Vi - ve la Suisse et le can - ton ! Ton ton ton -
Suis - se Et de tout mon cœur le can - ton, » »
Suis - se Quand le pa - ys de - vint can - ton, » »
Suis - se Si la Suis - se prend les can - tons, » »



tai - ne, ton ton, Ton ton, ton - tai - ne, ton ton.

REIN DE TROSSA

La Luise Frindja n'avai jamé rein inveintâ. N'étâi pas onna chôuma, mâ tot parâi n'étâi pas tant èluminâie. A l'écoula, l'avâi adî èlà dein lo mafêit por cein que pouâve pas reteni ti lè nom qu'on fâ apprendre ora âi boufba Cougnessâi bin adrâ quemet son velâdzo de Papetbliu s'appelâve et que lâi avâi on pucheint domaino qu'on lâi desâi Rupatrouille, et que l'étâi à li. Et vâ ! la Luise Frindja l'étâi la maîtra de tot Rupatrouille, omète quaranta poue et on gros tsédau de modze, modzon, armaîlle, bolet, valse, bâo, mâclio, et tot lo diâbllio et son train. Ein ètâi orgolliâosa qu'on pu (coq) et desâi adî : « Mon Rupatrouille ! mè caion ! mè faille ! mè counet ! mon bâo ! mon tsevu ! » L'étâi dinse onna brêlâre.

Quand bin l'avâi coumenîi âo second degré de l'écoula, s'è maryâie à boun'hâoro. Ne sède vo pas que lè tomme dâi pouôre et lè felhie dâi retso sant vito mâore. Son hommo l'étâi on crâno corps, bouna façon, ti sè bon meimbro, et dzeinti. S'apelâve Lucyin et l'avâi maryâ la Luise Frindja po son erzeint. L'amâve bin tot parâi. Mâ cein que lo pouâve bourlâ, l'è que la Luise desâi adî quemet du dèvant : « Mon Rupatrouille ! mè dzenelhie ! mè caion ! mè truffie ! ma campagne ! mon bornî ! » quemet se n'irant pas maryâ.

On dzo, lo Lucyin fâ dinse à la Luise :
— Attiuta-vâi, Luise : Vu tè dere oquie que lè verè. Te sâ bin que no no sein maryâ lè dou, et que, du ci dzo, cein qu'è tin l'è min et tot cein qu'è min l'è tin. Adan te dèvetrâi pas adî dere : « mon ètrâbllio ! mè caion ! mè goune ! mon Rupatrouille ! » Tè faut dere na pas : « Noutron ètrâbllio ! noutrè caion ! noutrè goune ! noutron Rupatrouille ! » M'ou-to ?

— Oi ! so lâi repond la Luise Frindja. Farî dinse quemet te mè dit. T'î bin sâdzo de mè fère clli l'aleçon.

Faut que vo diéso que la Luise Frindja l'amâve bin son Lucyin. L'è por cein que lâi desâi que l'étâi bin sâdzo.

Et du clli dzo, la Luise s'è bin appliquéie. Mimameint que l'aut'rîf que l'étâi z'u queri de l'igüe âo bornî : l'avâi dzalâ outre la né et de la glièce tou à l'einto de la tchivra. Lo Lucyin fasâi dâi fû po couâire âi caion. Vaitè la Luise que revint ein nioussèint on boquet, et tota minâllia, ein sè tegneint l'avau de la rita avoué la man.

— Mâ ! mâ ! que lâi fâi lo Lucyin, qu'as-to ? l'î-to fète mau !

— Oi, so repond la pouôra Luise Frindja, su... su... tsesâte su mon... su noutron pètaïru !

MARC A LOUIS.

Pour nos bons vieux. — Bien que la charité, dans notre pays, n'ait jamais été si active, il est navrant de devoir constater que ceux qui ont le premier droit à notre sollicitude sont restés délaissés. En effet, pour nos vieillards indigents, les ressources font défaut et maintenant la dureté des temps rend leur situation alarmante.

Sous l'égide de la Société suisse d'Utilité publique et d'un comité national, l'œuvre « Pour nos vieillards » est née. Son programme :

1° Renforcer l'amour et la sollicitude pour les vieillards indigents (hommes et femmes); 2° Récolter les fonds pour les secourir et améliorer leur sort. De grosses sommes sont nécessaires, et une souscription nationale se fera du 15 mars au 15 avril. Que le peuple suisse, tout entier, conscient de ses responsabilités envers ses vieillards accueillis avec joie cet appel et lui prête son appui !

Prière aux personnes qualifiées pour prêter leur concours de s'adresser au Bureau central : « Pour nos Vieillards », à Winterthur (siège provisoire) ou d'envoyer leur obole (Compte de chèques postaux : VIII b 471).

UN CENTENAIRE

C'est en 1818 que parut pour la première fois l'*Annuaire officiel* du canton de Vaud, dont la collection complète est très rare.

Il n'est pas sans intérêt de parcourir un des anciens volumes de cette utile publication, celui de 1820, par exemple, imprimé chez les frères Blanchard.

On y voit que la plus haute magistrature du pays était alors exercée par Vincent Rutlimann, Président de la Diète et Avoyer en charge de Lucerne (canton directeur); que le chancelier de la Confédération était Michel Mousson, de Morges. L'Etat-major fédéral avait à sa tête le major-général J.-C. Finsler, de Zurich, assisté notamment de deux colonels et de 5 lieutenants-colonels fédéraux et 6 lieutenants-colonels (3 de génie et 3 de l'artillerie).

Les pays, représentés en Suisse par des Agents diplomatiques étaient au nombre de 11 (en 1917 26). C'étaient l'Angleterre, l'Autriche, le Grand-Duché de Bade, la Bavière, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, la Prusse, Rome (le Pape), la Russie et la Sardaigne.

Le Portugal avait un Consul à Semsales (Fribourg) et la Sardaigne, outre son Ministre à Berne, un Consul général à Genève.

De son côté, la Suisse entretenait à l'étranger deux Chargés d'affaires, l'un à Paris, l'autre à Vienne (en 1918 : 10 chefs de mission) et 17 consuls de commerce avec résidence à Trieste, Pétersbourg, Milan, Naples, Amsterdam, Anvers, Bordeaux, Gênes, le Havre, Lisbonne, Liverpool, Livourne, Londres, Lyon, Marseille, Odessa et Rome. Il n'existait aucun Ministre ou Consul de Suisse hors d'Europe.

Le Grand Conseil était composé de 180 députés (en 1918 : 206) et le Conseil d'Etat de 13 membres (en 1918 : 7). (Jules Muret, landammann en charge, Auguste Pidou, landammann, vice-président, Henri Monod, ancien landammann, Pierre-Elie Bergier, François Clavel, Pierre David Bocherens, Etienne-Louis Jan, Isaac Trey, François-Louis Bourgeois, David-Louis Samuel Richard, André-Urbain de la Fléchère, César Soulier et Louis Secretan.)

Le Tribunal d'appel (Tribunal cantonal) comprenait le même nombre de membres que le Conseil d'Etat (1918 : 9 juges et 5 suppléants).

« Emmanuel-François-Benjamin Muret, Morges, était Inspecteur général des milices »